

PRIX DE L'ABONNEMENT
Par trimestre,
Francs 44, pris au bureau
Francs 43 franco à la poste.

LE POLITIQUE.

Les abonnements commencent à toutes les époques.
Les lettres et envois d'argent doivent être affranchis

SOMMAIRE. — Nouvelles d'Espagne. Le général Villa Réal. — Arc de triomphe de la barrière de l'Etoile. — Chronique judiciaire. Responsabilité des entrepreneurs de messageries. — Acquiescement de lord Melbourne. — Décisions de la régence de Liège. — Littérature. Revue belge. — Nouvelles et faits divers.

FRANCE.

Paris, le 23 juin. — On lit dans le journal ministériel :

Léoben, 13 juin. — En arrivant à Léoben, les ducs d'Orléans et de Nemours ont été reçus par le commissaire du cercle et les autorités civiles et militaires de la ville. Une garde d'honneur avait été placée à l'hôtel.

— On lit dans une correspondance particulière de Bayonne du 17 juin :

« La seule nouvelle importante des armées belgiques est le changement du général en chef carliste Eguia, remplacé par Villa Réal. Ce nouvel acte d'omnipotence de M. Erro, ministre universel de don Carlos, écarte d'après de ce prince le dernier des personnages influents du parti dit espagnol. Villa Réal est ce qu'on appelle un Basque (Vascongado) dans toute la force du terme : enthousiaste jusqu'à l'adoration des franchises de son pays. On a longtemps regardé M. Erro comme professant les mêmes opinions, quoique sous le rapport des autres faces de la question espagnole il se soit montré fort absolutiste. Il y a certainement un plan formé d'écartier d'après de don Carlos, tous les hommes étrangers ou espagnols qui n'ont pas un intérêt local dans la guerre actuelle. Cependant Eguia est au moins originaire du pays s'il n'y est pas né. Dans quelques jours peut-être en saurons nous d'avantage sur les motifs de cette disgrâce.

— On lit dans un journal du matin :

Dans la campagne de 1812, M. Poutier, chirurgien-major du 10^e de hussards, resté presque seul de son régiment, forma la généreuse résolution de sauver son drapeau. Fait prisonnier, il trouva le moyen de le cacher à tous les yeux pendant tout le temps de sa captivité. Rendu à la liberté, il rapporta en France cette précieuse relique, et il aimait mieux en rester dépositaire que de la remettre au gouvernement de la restauration. Cependant M. Poutier s'est enfin décidé à se séparer de son aigle, et aujourd'hui même, à 2 heures, il s'est présenté au ministre de la guerre, accompagné de M. Bédoch, député, pour déposer son drapeau entre les mains de M. le maréchal Maison.

— Il vient de mourir dans la commune de Buzins canton de Seyerac (Aveyron), un ancien menuisier, nommé Pierre Barbesses, âgé de 116 ans. Ce vieillard fut toujours dispos, sain de corps et d'humeur joviale. Quelques mois avant sa mort, il était comme dans un rêve racontant naïvement les plaisirs de sa longue vie. Il est passé tranquillement du sommeil à la mort.

— Dans une commune du département du Pas-de-Calais, des jeunes gens se sont réunis pour publier un journal littéraire intitulé *l'Indiscret*, mais comme il n'y a pas d'imprimerie dans la localité et que l'art de Gutenberg y est inconnu, le journal est écrit à la main. Quand les abonnés veulent le conserver ils le copient.

— Nous avons parlé du procès intenté pour conversation criminelle, par M. Norton contre lord Melbourne, chef du cabinet britannique. Si des fins de non-recevoir ou de nouveaux incidents n'empêchent pas l'audition des témoins et la lecture des lettres produites comme preuves, cette affaire promet une ample moisson de scandale.

Deux cents ouvriers sont occupés en ce moment à terminer les derniers travaux de l'arc de triomphe de la barrière de l'Etoile; on enlève les barricades de planches qui obstruaient la place, on démolit les barraques des ateliers, on nivelle le terrain que l'on pave ensuite; on dispose les trottoirs, les grilles, les bornes et les candélabres à placer à l'entour; on amène du gazomètre de la barrière de Courcelles un énorme conduit de gaz destiné à illuminer les candélabres.

L'architecte, M. Abel Blouet, vient de faire buriner en grosses lettres, sous la voûte du grand arc, à droite et à gauche sur les quatre massifs, les noms de 96 victoires remportées par les armées françaises depuis le commencement de la révolution jusqu'à la fin de l'empire.

Au nord sont les batailles des Pays-Bas : Lille. — Ardenhoven. — Friedberg. — Hondtschoote. — Landau. — Biberach. — Wattignies. — Neuwied. — Altenkirchen. — Arlon. — Rastadt. — Schliengen. — Courtrai. — Etlingen. — Keht. — Turcoing. — Neresheim. — Engen. — Weissenbourg. — Bamberg. — Moeskirch. — Maestricht. — Amberg. — Hochstet.

Au levant sont les batailles d'Allemagne :

Wertingen. — Lubeck. — Ratisbonne. — Guntzbourg. — Pulstuck. — Baab. — Elchingen. — Eylau. — Mohilew. — Diernstein. — Ostrolenka. — Smolensko. — Hollabrunn. — Dantzig. — Valentina. — Saalfeld. — Heilsberg. — Polotsk. — Halle. — Landshut. — Krasnoë. — Prentzlow. — Eckmuhl. — Wurschen.

Au sud sont les batailles d'Italie et d'Egypte : Loano. — Millesimo. — Degò. — Mondovi. — Roveredo. — Bassano. — Saint-Georges. — Mantoue. — Tagliamento. — Sediman. — Mont-Thabor. — Ghedreisse. — Bassignano. — San-Giuliano. — Dielikon. — Motta-Thal. — Gènes. — Levar. — Montebello. — Le Mincio. — Caldiero. — Castel-Franco. — Raguse. — Gaète.

Au couchant les batailles de la Péninsule. Sébastian. — Le Boulou. — Burgos. — Espinosa. — Tudela. — Velez. — La Corogne. — Saragosse. — Valés. — Medelin. — Muria Belchite. — Al Monacid. — O-Cana. — Alba de Tormés. — Vique. — Lerida. — Ciudad-Rodrigo. — Almeida. — Tortose. — Gébora. — Badajoz. — Tarragone. — Sagonte. — Valence.

En tout, 96 noms de bataille et de victoires. Les batailles d'Austerlitz, de Jemmapes, d'Alexandrie, d'Arcole et d'Aboukir, font le sujet des bas-reliefs sur les quatre façades.

Les 30 boucliers qui décorent l'attique du monument portent les 30 noms qui suivent :

Valmy, Jemmapes, Fleurus, Montenotte, Lodi, Castiglione, Arcole, Rivoli, Pyramides, Aboukir, Zurich, Gènes, Hdliopolis, Marengo, Hohenlinden, Ulm, Austerlitz, Iéna, Friedland, Somo-Sierra, Essling, Wagram, Moscowa, Lutzen, Dresde, Leipsick, Hanau, Montmirail, Montereau, Ligny.

M. Blouet a encore fait buriner sur les murs du petit arc transversal, dans 4 grands tableaux, sur 24 colonnes, les noms de tous les capitaines qui se sont illustrés dans toutes ces mémorables batailles.

Reste à faire placer le groupe qui doit couronner dignement ce monument; c'est aux artistes d'y songer.

L'arc de triomphe de l'Etoile, commencé en 1808, sera inauguré aux fêtes de juillet. Les travaux, souvent suspendus, auront duré trente ans.

CHRONIQUE JUDICIAIRE.

Le 24 septembre 1836, l'une des élégantes diligences, forme anglaise, appartenant à l'administration des messageries royales, descendait la côte de Poissy, sans trop de précipitation, lorsqu'elle fut violemment renversée, et M. Collet-Delamarre, marchand de nouveautés de Paris, qui se rendait à Evreux, et qui occupait une place de coin sur la galerie postérieure de la diligence eut la jambe fracturée en deux endroits. Transporté aussitôt dans une auberge voisine, il recevait de M. Lefebvre, médecin de la prison de Poissy, les premiers soins, lorsque le commissaire de police se présenta et constata, d'après le dire de M. Collet-Delamarre, qu'il n'y avait aucune faute imputable au conducteur ni au postillon, que le conducteur avait lui-même déclaré qu'il ne fallait s'en prendre qu'à la mauvaise construction de la voiture, qui avait déjà versé au même endroit dix jours auparavant.

Mme. Collet-Delamarre, jeune et jolie femme, mère de famille, alarmée de la nouvelle qui lui fut transmise, accourut auprès de son mari, qui, d'après les certificats des médecins, y compris même M. Sédillot, médecin attaché à l'administration des messageries, subit les opérations les plus douloureuses, courut même risque de la vie, et devait attendre, en tout cas, à ne conserver sa jambe qu'en un état de difformité et de claudication.

M. Collet-Delamarre, privé des moyens de gérer sa maison de commerce, qui ne compte pas moins de dix-sept commis, s'est adressé à l'administration de messageries, et lui a demandé en justice 30,000 francs de dommages-intérêts. Le tribunal de première instance a posé en principe que les entrepreneurs des messageries contractent avec les voyageurs l'engagement de garantir la sûreté de leurs personnes de tout accident provenant soit de la faute de leurs préposés, soit d'un vice inhérent à leurs voitures, et que l'autorisation de la préfecture de police n'est qu'une mesure administrative qui permet aux entrepreneurs de faire circuler leurs voitures, mais qui ne peut dans aucun cas élever une fin de non recevoir contre l'action des particuliers qui viendraient à être lésés par suite d'un vice de construction de ces mêmes voitures. Le tribunal, se fondant en outre sur ce que la même voiture aurait déjà versé peu de jours auparavant, condamna l'administration à 25,000 fr. de dommages-intérêts.

Cette administration a interjeté appel. Malgré la plaidoirie de M^e Dupin, son avocat, la cour royale après une courte délibération, par les motifs des premiers juges et en exprimant seulement que c'était ou la même voiture ou une autre construite dans le même système, qui avait versé quelques jours avant l'événement du 24 septembre, a confirmé le jugement.

Cette déclaration a excité des marques nombreuses d'assentiment dans l'auditoire. Qu'elles soient la leçon des entrepreneurs de voitures publiques, désormais avertis qu'ils ne sauraient prendre trop de précautions pour garantir la sûreté des voyageurs.

BELGIQUE.

Bruxelles, 24 juin (trois heures). — On a commencé à des cours faibles qui ont encore fléchi vers le milieu de la bourse, le plus bas a été 43 5/8 papier, puis les prix se sont relevés à 43 3/4.

Après la cote il s'est fait quelques pièces fin courant, à 44, beaucoup d'argent à 43 7/8 comptant et à terme.

Amsterdam, 23 juin. — Dette active 2 1/2 p. c. 56 5/16 7/16, 5 p. c. 401 7/8 402, billets de chance 24 7/8 1/2, syndicat 98, société de commerce 174 1/4 1/8 1/4, Ardoin pièces de 85 liv. 43 7/8 44 1/2 1/16, grosses pièces 43 1/2, différée 15 3/8, passive 13 5/16 1/4, brésiliens 87 1/2.

Paris, 23 juin. — Ardoin 42 3/4 (baisse 1/8). On dit qu'il y a de bonnes nouvelles, notamment la défection de plusieurs bataillons carlistes, passés dans les rangs christinos.

Londres, 22 juin. (4 heures.) — Consolidés 92 1/8; belges 102 1/4; hollandais 2 1/2 p. c. 57 1/8, 5 p. c. 402 1/4; Espagnoles active 43 1/8, passive 13 1/2, différée 00; portugais 5 p. c. 83 1/4, 3 p. c. 00, brésiliens 87. Les fonds espagnols se sont très-bien soutenus, ils étaient demandés depuis 42 3/4 jusqu'au dernier prix coté.

— Quelques journaux ont rapporté qu'un soldat du corps des guides avait, ces jours derniers, maltraité un bourgeois avec lequel il se serait pris de querelle. Voici maintenant comment ce fait est rectifié :

Un maréchal-des-logis ayant reconnu un soldat des guides, hors de tenue, l'accosta et lui en demanda la cause. Ce dernier qui revenait de la prison d'Alost où il avait subi une peine disciplinaire, répondit en termes malhonnêtes au maréchal-des-logis, son supérieur. De là une rixe à la suite de laquelle le soldat a été conduit chez le commandant de place.

— Le ministère public a porté la parole hier dans les affaires des pillages, plaidées tout récemment devant la cour d'appel 2^e chambre, sur 24 colonnes dans le sens de l'arrêt qu'a prononcé en dernier lieu la cour de cassation dans l'affaire Mathieu.

Le travail de M. Delebecque, qui est très-remarquable, se trouve en opposition directe avec l'opinion jusqu'ici soutenue par le ministère public devant la cour d'appel : aussi M. Delebecque a eu soin de dire, en le terminant, qu'il était la conséquence d'une délibération du parquet, et le résultat d'une décision unanime. L'arrêt doit être rendu la semaine prochaine.

— On nous assure que M. Mertens, colonel commandant de la province, va être promu au grade de général.

— On lit dans le *Belge* : Depuis quelques jours on dit que M. le comte Félix de Mérode aspire aux fonctions de bourgmestre. Ce bruit et tout-à-fait dénué de fondements. Nous apprenons d'une personne digne de toute foi que M. de Mérode a formellement déclaré qu'il lui serait impossible d'accepter la place de bourgmestre, étant obligé de s'absenter de la ville tous les ans pendant plusieurs mois, absences qui ne pourraient se concilier avec les fonctions de premier magistrat de la capitale.

LIÈGE, LE 25 JUIN.

CONSEIL DE REGENCE DE LIÈGE.

FOIRES. — PRIMES. — ALIGNEMENTS. — MONUMENT DE GRÉTRY.

Séance du 24 juin. — MM. Hubart et Lefebvre étant absents, sept membres composent le conseil.

La partie du procès-verbal qui concerne la résolution prise relativement à la nomination du contrôleur des hospices, donne lieu à une assez vive discussion. M. Piercot trouve les motifs trop longuement motivés et ne s'explique pas l'insertion textuelle des lois et instructions sur la matière; le conseil n'ayant pas fait droit à cette réclamation, ce membre vote contre cette rédaction.

On admet le règlement pour les primes destinées aux foires : 100 francs sont accordés au plus bel étalon, 80 francs au plus beau hongre, 80 francs à la plus belle jument, 50 francs au plus beau poulain d'un an; de plus celui qui amènera le plus grand nombre de chevaux de toute race obtiendra 100 francs. Un jury sera chargé de décider ces divers points.

On accorde une pension de frs. 240 au sieur Mangeer, commis aux entrées dans les taxes communales; c'est le tiers du traitement dont il jouissait.

On décide que la ruelle d'Enfer ne sera supprimée que depuis la maison Goffette jusqu'à la maison Beaujean et que c'est abusivement qu'on a mentionné dans une délibération du conseil la suppression de la ruelle Benniquenne.

On approuve les rôles dressés en conformité de l'article 61 de la loi du 31 décembre 1830 sur la garde civique; on stuera sur les réclamations qui seront transmises contre ces rôles.

On adopte un rapport concernant des modifications contre la taxe imposée en vertu des articles 60 et 61 de la loi du 31 décembre 1830 sur la garde civique.

On admet une augmentation de loyer pour les bureaux des taxes municipales, à Fragnée et à Sainte-Véronique. Nous exprimons le vœu que la ville fasse construire tous les locaux qui lui sont nécessaires pour ce service important.

M. Scronx rend compte des observations faites par la commission administrative des hospices sur quelques réso-

utions prises par le conseil dans le projet du nouveau règlement pour le service sanitaire des hospices.

L'ordonnance relative aux alignements et aux constructions de la nouvelle rue depuis le pont de la Boyerie jusqu'à la Bonne-Femme, est adoptée d'après les bases fixées dans une séance précédente.

Le conseil avait porté au budget de 1836 une somme de 5,000 frs. à compte porté pour la statue de Grétry; mais les états-députés ont refusé d'autoriser cette allocation jusqu'à ce qu'ils aient connaissance de la dépense totale de ce monument. M. Jamme présente l'état de cette dépense, qui s'élèvera pour faire la statue à 22,000 frs. Si l'on avait admis le bronze, il y aurait eu en plus une différence de 14,000 frs.

L'autorité provinciale autorisera immédiatement le crédit de 5,000 frs., et, lorsque le produit des souscriptions sera recouvré, elle accordera ce qui sera nécessaire pour achever ce monument.

Les journaux anglais de jeudi vingt-trois juin sont remplis des détails de l'affaire de lord Melbourne qui avait été traduit la veille devant la cour des plaids communs, pour y répondre à l'action intentée contre lui par l'honorable M. George Norton, qui l'accusait d'adultère (*criminal conversation*) avec Mistriss Norton son épouse, bien connue dans le monde littéraire comme auteur de plusieurs romans.

Le jury a décidé, sans même quitter son banc, que l'accusation était mal fondée, et M. Norton a été débouté de sa demande.

Ce résultat est important, on sait que le parti tory comptait beaucoup sur cette accusation pour porter coup au ministère. Le verdict du jury a été accueilli par des bravos unanimes et prolongés.

Un journal de cette ville annonce que les électeurs du quartier de l'Ouest se sont réunis avant-hier à la halle de St-Severin, à l'effet de choisir des candidats pour les prochaines élections communales. Les suffrages se sont ainsi répartis : MM. Delexhy, notaire, 37 voix; Charles Wasseige, docteur en médecine, 34; Dispa, chef de division au gouvernement provincial, 33; N. Robert, échevin, 33; Galand, avoué, 31; Tombeur, docteur en médecine, 29; L. Jamme, bourgmestre, 20; D. Janson, fabricant d'armes, 12; Putzeys, avoué, 10; de Lezaeck, avocat, 9; R. Bertrand, avoué, 6; Combès, avocat, 5; Duvivier, nég., 5; J. Wasseige, nég., 2; Closset-Louvat, 2; Piercot, échevin, 1; Jacq. Behr, fabr., 1; B. Wasseige, notaire, 1; Dardespinne, fab., 1.

Pour le quartier de l'Est, on annonce les candidats dont les noms suivent : MM. Billy-Deneumoulin, conseiller de régence; L. Hubart, id.; Neujean-Delmoth, fabricant; Chefneux, idem; Félix Capitaine, idem; L. Dehasse, idem.

Hier matin le nommé Guillaume Budin, ouvrier mineur, a péri en tombant dans une bure où il travaillait. La cause de la chute de ce malheureux paraît avoir été la position qu'il avait prise sur le bord du *cuffat*, qui descendait dans les travaux.

Il a paru, il y a déjà quelque temps, une brochure de M. François, intitulée : *Résumé des opérations de la Banque*. Ce travail contient des renseignements et des documents fort utiles pour toutes les personnes qui voudraient prendre connaissance de l'importante question débattue aujourd'hui entre le gouvernement belge et la Banque des Pays-Bas. Cet ouvrage est en vente chez tous les libraires.

Nous lisons dans les journaux de Verviers, que Mme. Manelli et M. Prume se sont fait entendre jeudi-dernier dans cette ville. Les deux artistes ont été fort applaudis.

Voici comment M. le procureur-général Leclercq a terminé son discours d'installation :

« Si les armes et le cœur de nos guerriers, dit M. Leclercq, défendent la patrie contre l'étranger, si l'industrie de nos cultivateurs, de nos manufacturiers, de nos commerçants et de nos ouvriers l'enrichit, si les veilles de nos savans l'éclairent, la vigilance, la fermeté et les travaux des magistrats chargés de rendre la justice la défendent contre un ennemi intérieur, qui bientôt, s'il n'était contenu, ouvrirait les portes à l'étranger et tarirait les sources du travail, de la richesse et des lumières. »

On écrit de Mons, le 21 juin :

« Samedi 18 de ce mois, le nommé Charles Dejardin, de Leuze, âgé de 26 ans, étant rentré chez ses parents vers 4 heures et demie du soir, demanda de la viande pour son goûter. Comme c'était jour d'abstinence de viande, sa mère lui fit quelques reproches, et, après quelques pourparlers, le jeune homme monta au grenier où on le trouva pendu une heure après, au moyen d'une corde, attachée à une poutre. »

LITTÉRATURE. — REVUE BELGE.

La ville de Liège a sans aucun doute l'honneur de marcher l'une des premières de la Belgique dans la voie des progrès industriels et moraux. Chaque année voit, en effet, s'élever parmi nous quelque institution utile qui ouvre de nouvelles voies à la production des richesses, ou fonder quelque as-

sociation dont le but est de répandre les lumières et l'instruction, de propager le goût des lettres et des arts. Les nouvelles sociétés d'industrie, la banque liégeoise, la société pour l'enseignement élémentaire, celle pour l'encouragement des beaux-arts, l'association pour le développement de la littérature, sont là pour témoigner de la vérité de nos paroles.

Il n'entre pas aujourd'hui dans notre plan d'appeler l'attention publique sur les opérations et les travaux des trois premières sociétés. La dernière seule fixera un instant nos regards.

Créée, il y a à peu près deux ans, par quelques jeunes gens pleins de foi dans l'avenir littéraire de leur pays, l'association pour le développement de la littérature a déjà su vaincre le plus grand obstacle au succès de sa noble entreprise : l'indifférence du public belge. En parlant sans cesse à leurs concitoyens d'hommes et de choses qui doivent leur inspirer de la sympathie ou de l'intérêt; en s'adressant à leur raison et à leur cœur, plutôt qu'à leur imagination et à leur esprit; en les entretenant de ce qui est utile et noble, au lieu de chercher à les amuser par des contes absurdes ou immoraux, en bannissant des discussions de ton de frivolité moqueuse que quelques petits journaux voudraient, mais en vain, naturaliser chez nous, et en n'employant jamais qu'un langage calme et sévère, les rédacteurs de la *Revue Belge*, publiée par l'association, ont su rallier autour de leur bannière tous les hommes sensés.

Leurs travaux offraient aux lecteurs belges un attrait de nouveauté qu'on cherchait vainement dans les productions périodiques de la presse étrangère. Notre histoire, nos mœurs, nos besoins n'avaient jamais trouvé un interprète impartial hors de notre Pays. La *Revue Belge* se chargea de les faire connaître. On était fatigué de cet effrayant dévergondage de cœur et d'esprit, mis à la mode par les bazochiens de la littérature mercantile de Paris. La *Revue Belge* le comprit et adopta un langage fort opposé à celui de ces messieurs.

De là, la vogue méritée de ce recueil, qui est aujourd'hui parvenu à sa dix-septième livraison, et qui s'améliore de mois en mois.

Le cahier qui vient d'être distribué ne se compose point, comme les précédents, de quatre ou cinq feuilles d'impression : il en contient sept et demie, et les matières qui y sont traitées se recommandent par leur importance et leur variété.

A une narration historique de la guerre de la succession de Moha, écrite avec une naïveté qui charme et qui captive, et pleine de détails dramatiques puisés dans nos vieux chroniqueurs, succède un article de M. Dupeptiaux sur les maisons d'aliénés à York. Le travail de ce philanthrope éclairé mérite de fixer l'attention du public, du gouvernement et des chambres. Ils y trouveront des indications précieuses sur l'organisation de semblables hospices, et sur les réformes à introduire, chez nous, dans l'administration de ces établissements; car, à l'exception de la maison d'aliénés de Gand, où la charité chrétienne, grâce à ses vierges martyres, s'applique avec un dévouement sans bornes, au soulagement des malheureux, nos hospices d'insensés ressemblent à des lieux de damnation. Toutes les familles ont cependant un intérêt direct à faire cesser cet horrible état de choses; il n'existe pas de société d'assurance mutuelle contre la folie, et la raison la plus orgueilleuse de l'homme le plus sensé ne saurait protéger les siens contre cette déplorable maladie morale, ni le garantir lui-même de ses atteintes.

En descendant, ou en remontant si vous voulez, de la sphère des études positives, à celle des études spéculatives, nous trouvons dans la *Revue* un article de M. Van Hulst, sur un livre récemment publié par M. Gibon, ex-professeur à l'université de Liège, et intitulé : *Fragments philosophiques*.

Le jugement de M. Van Hulst est sévère, mais est-il juste?

M. Van Hulst n'examine qu'une partie de ce livre : celle qui est relative à l'appréciation de la philosophie du 18^e siècle, et il faut avouer qu'ici la critique avait beau jeu. M. Gibon, qui avait promis de nous tracer un tableau impartial de l'esprit philosophique de ce siècle, de ses efforts, de ses luttes, de ses triomphes, s'est laissé entraîner trop souvent à des déclamations violentes contre les auteurs et les propagateurs de cette philosophie qu'il accuse d'être essentiellement matérialiste.

S'il lui avait adressé seulement le reproche d'être destructif, nous serions de l'avis de M. Gibon, mais restait alors la question de savoir si nous n'avons pas plutôt à nous féliciter qu'à nous plaindre de l'acharnement que cette philosophie a mis à détruire? Un point hors de contestation aujourd'hui, c'est que la grande révolution française, malgré ses erreurs et ses crimes, a tourné au profit de l'humanité, et que de là date l'émancipation intellectuelle et physique de la plupart des peuples du continent. Or si cela est vrai, comme nous le croyons

et comme M. Gibon semble le croire avec nous; puisqu'il dit que cette révolution était marquée dans les conseils de la Providence, conviendrait-il de se montrer si hostile envers les hommes qui ont préparé cette révolution, et qui, à leur insçu, ont ainsi obéi aux volontés de la Providence?

Mais cette philosophie est matérialiste! — Je pourrais répondre, qu'importe si ses travaux ont rendu l'humanité plus libre, plus éclairée, plus heureuse! — Mais je nie, avec la critique de M. Gibon, qu'elle ait été matérialiste. Je ne dirai pas cependant qu'elle ait été spiritualiste, comme on l'entend aujourd'hui, mais après avoir lu et étudié les livres enfantés par cette philosophie, je dirai qu'elle a été déiste.

On m'objectera peut-être que cette controverse dé-génère en une dispute de mots : c'est possible, mais toutes les discussions sur les systèmes de philosophie, anciens et modernes, n'aboutissent-elles pas là?

Je le pense, et voilà pourquoi je pense aussi que la critique de M. Gibon n'aurait pas dû insister tant sur la dénomination appliquée, par l'ex-professeur, à la philosophie du 18^e siècle.

Les fruits qu'elle a portés ont-ils été salutaires, ou nuisibles, voilà ce qu'il fallait rechercher, et cette question résolue, s'en tenir là.

M. Van Hulst a également critiqué, et assez vivement, le style de M. Gibon, et sur ce point là, nous ne sommes point d'accord avec lui. Le style de M. Gibon est en général clair, correct, et élégant. Si l'on y remarque des néologismes, de l'emphase, il faut pardonner ces défauts à un écrivain jeune encore et un peu trop enthousiaste des nouvelles doctrines. Les témérités littéraires et les élan chaleureux du cœur, ne sont pas déplacés, même dans une leçon de philosophie, je dirais presque : surtout dans une leçon de philosophie. Pour être écouté favorablement et produire de l'impression, il faut, en de semblables matières, savoir racheter l'aridité du fond par la richesse et l'éclat des formes.

Après avoir lu la réfutation de cette partie du livre de M. Gibon qui est consacrée à la philosophie du 18^e siècle, j'ai regretté de voir se terminer si brusquement l'examen de M. Van Hulst.

Pourquoi donc la critique n'expose-t-elle pas les idées de M. Gibon sur la philosophie du 19^e siècle? Pourquoi ne remplit-elle pas jusqu'au bout la tâche qu'il s'était imposée, celle de rendre compte du livre en entier, à l'exception toutefois des pages consacrées à la reproduction des allocutions fort peu philosophiques du professeur avec ses élèves? Pourquoi s'attaque-t-il à la partie la plus faible de l'ouvrage et ne mentionne-t-il pas ce qu'il y a de bon et d'utile?

L'article dont nous venons de parler est suivi de la *biographie du général Ransmet et de ses quatre fils*, que nous avons publiée dans le *Politique*. Ainsi que nos lecteurs ont pu le remarquer, ce travail se distingue par une grande fidélité historique, et une narration claire et bien détaillée des faits et des événements qui ont contribué à l'illustration des membres de cette honorable famille.

La *Revue* a également payé son tribut d'éloges et de critiques à notre récente exposition. Le ton de modération et de dignité qui règne dans l'article de M. H. G. nous plaît. C'est ainsi qu'il convient d'apprécier les productions des beaux-arts. Nous n'avons qu'un seul reproche à adresser à l'auteur. C'est d'avoir traité un peu légèrement le tableau de M. Keyser, représentant Charles-Quint au monastère de St. Just, et d'avoir dédaigné de parler de MM. Schaepkens et Leys. Il nous semble que la réputation de ces deux jeunes peintres exigeait impérieusement qu'on parlât de leurs œuvres. S'ils font mal, qu'on les critique, s'ils se fourvoient, qu'on les avertisse. Tous deux sont en état de profiter d'un bon conseil, il ne leur manque ni la volonté, ni la puissance de bien faire.

La livraison se termine par une pièce de poésie de M. Colson, intitulée le *Cimetière*, où nous avons remarqué de belles pensées exprimées en beaux vers; par une fort bonne analyse de l'ouvrage de M. Haus : *Observations sur le projet de révision du Code Pénal, suivies d'un nouveau projet*, et par des considérations judicieuses sur l'utilité et les travaux de la société d'encouragement pour l'instruction élémentaire dans notre province. C. D.

AVIS.

La propriété de cette feuille étant passée en d'autres mains, le premier soin des nouveaux propriétaires sera d'en renforcer la rédaction, et d'en agrandir le format. Le journal pourra alors consacrer plus d'espace aux nouvelles du pays et de l'étranger; pendant les sessions législatives, les débats importants de nos chambres pourront être aussi présentés avec plus d'étendue. — Les rédacteurs s'occuperont avec zèle de toutes les matières industrielles et politiques qui pourront avoir de l'intérêt ou de l'utilité pour le pays. — Les changements que nous annonçons auront lieu avant la fin du mois courant. Ils n'occasionneront aucune augmentation de prix ni pour l'abonnement, ni pour les annonces.

VILLE DE LIÈGE.

Les bourgmestre et échevins vu l'arrêté de M. le gouverneur en date du 20 de ce mois, portant que le plan terrier des propriétés à exproprier pour opérer la dérivation de la Meuse sur la rive droite, par suite de la construction d'un quai avec chemin de halage depuis le quai d'Avroy jusqu'au rivage de Cheravoye, restera déposé à l'hôtel de ville pendant huit jours ;

Informent les intéressés qu'ils peuvent, dans le délai ci-dessus indiqué, venir prendre connaissance dudit plan au secrétariat de la régence et faire sur son contenu telles observations qu'ils jugeront utiles.

Le présent sera publié par la voie des journaux de cette ville, et affiché, tant sous le perron de l'hôtel de ville, qu'à la porte de l'église St. Vincent, et avertissement en sera donné aux parties spécialement intéressées.

A l'hôtel de ville, le 22 juin 1836.

Le président du collège, L. JAMME.
Par le collège le secrétaire, DEMANY.

ÉTAT CIVIL DE LIÈGE, du 24 juin.

Naissances : 4 garçons, 4 fille.

Mariages 15; savoir : Entre Nicolas Joseph Doflein, armurier, faubourg Vivegnis, et Marie Elisabeth Lejeune, cultivatrice, aux Taves. — François Gérard Sorgesa, négociant à Anvers, et Marie Josephine Sophie Ponteves, rentière, devant St. Thomas. — Gilles Doyen, fondateur, à Horion-Hozémont, veuf de Marie Louise Florin, et Marie Catherine Richel, domestique, rue Hors Château. — Jean Joseph Banneux, journalier, rue Puits en Sock, et Marie Elisabeth Lousbergk, journalière, à Haccourt. — Jean Joseph Brocal dit Piton, cultivateur, à Fize, et Marie Augustin, sans profession, rue Xhovémont. — Bernard Charles, boulanger, rue St. Hubert, et Marie Elisabeth Tombeur, cuisinière, place St. Michel. — Henri Drion, maçon, faubourg Ste. Walburge, et Catherine Charlier, journalière, à Lantin. — Thomas Nioussé, couvreur, rue des Croisiers, et Marie Joseph Beauvois, sans profession, rue Pierreuse. — Jean Joseph Constant Dubois, cordonnier, sur la Fontaine, et Marie Barbe Hilaire, sans profession, rue Jonfosse. — Nicolas Stassart, brossier, rue des Ecoilers, et Anne Marie Joseph Schneider, sans profession, rue des Ecoilers. — Jacques Marchand, armurier, rue Roture, et Marie Marguerite Brabant, journalière, rue Neuve. — Jean Joseph Petit, cordonnier, rue Roture, et Anne Marie Wouters, ménagère, rue de la Cloche. — Mathieu Joseph Galer, jardinier, rue Bois l'Évêque, et Marie Joseph Dorton, cultivatrice, rue Fragnée. — Arnold Joseph Gaspar Peurette, distillateur, rue Entre-Deux-Ponts, et Catherine Elisabeth Dartois, sans profession, rue Puits en Sock. — Mathieu Melchior Ferdinand Joseph Lennenschlos, négociant, quai de la Sauvenière, et Marie Françoise Eleonore Forgeur, sans profession, rue du Pont.

Décès, 2 hommes, savoir : Gilles Lhonneux, âgé de 45 ans, jour. rue Neuve, époux de Gertrude Bya — Jean Léonard Dieudonné Weissenfeld, âgé de 42 ans, tanneur, rue Large, époux de Catherine Joseph Desaimé.

TAXE DU PAIN, du 25 juin.

Pain de seigle, 25 centimes.
Pain moitié seigle et moitié froment, 34 c.
Pain de ménage, 43 c.

ANNONCES.

AU PETIT CHAUDFONTAINE, A CORONMEUSE,

On vient de recevoir de jeunes OIES que l'on prépare comme les années précédentes. 675

CHAR-A-BANCS avec séparation, BIROUCHETTE et TILBURY neufs à VENDRE. S'adresser à la porte Ste-Marguerite n° 447. 684

On DEMANDE des TYPOGRAPHES. S'adresser au bureau de cette feuille.

QUARTIER avec ou sans écurie, à LOUER, rue devant la Madelaine, n° 273. 676

A VENDRE

UNE

PORTE COCHÈRE.

Avec son encadrement en pierre de taille, et une grille en fer, d'environ 2 mètres et demi de longueur, quai de la Sauvenière, n° 9.

A VENDRE OU A LOUER

Pour en jouir dès-à-présent, une BELLE MAISON avec grande cour, remise, écurie et magasin, située sur la Batte, n° 4110. 680

A LOUER

Pour entrer de suite en jouissance, l'ancien HOTEL du LIEVRE à Visé. Ce local propre par sa situation à l'établissement d'un commerce, se compose de quatre pièces par terre, même nombre au premier, mansarde, bons et sages greniers, cour, écurie, remise et jardin adjacent. S'adresser au notaire LEROUX, à Visé. 678

VENTE

PAR

SUITE DE SURENCHÈRE.

Mardi 28 juin 1836, à dix heures du matin, le notaire DELEXY vendra définitivement aux enchères, en son étude, rue Saint-Séverin, une MAISON cotée 404, sise à Liège, rue Agimont, sur la mise à prix de 6,357 francs 50 centimes.

S'adresser audit notaire pour voir les conditions. 56

SOCIÉTÉ D'HARMONIE.

(CASINO.)



Le mauvais temps ayant empêché dimanche dernier de procéder au tirage de la TOMBOLA, la commission prévient MM. les sociétaires qu'il aura lieu, si le temps le permet, dimanche prochain 26 juin, après le concert qui commencera à 5 heures.

Le nombre des billets sera porté à 2200, et en conséquence, la TOMBOLA est augmentée de dix lots dont cinq heureux, savoir :

- | | |
|---------------------------------------------------------|-----------|
| 1° Un service à café, | fr. 82 50 |
| 2° Une grande cuillère à soupe en argent, | 60 » |
| 3° Trois boutons de chemise en or guilloché, | 27 75 |
| 4° Théière, sucrier et pot à lait en métal britannique, | 47 50 |
| 5° Une canne. | 44 » |

Le secrétaire, J. L. MOTTARD. 676

BEL HOTEL ET AUTRES IMMEUBLES, A VENDRE.

Les enfans ROUMA, pour faciliter leur partage, feront vendre incessamment par le ministère du notaire BIAR, tous les immeubles qu'ils possèdent à Chaudfontaine, notamment le bel hôtel avantageusement connu et réunissant toutes les commodités possibles.

S'adresser sur les lieux, pour voir les propriétés, et audit notaire, rue Vinave d'île à Liège, pour connaître le cahier des charges. 681

MAISON DE COMMISSION

DE

A. DISCRY,

RUE FERONSTRÉE, N° 742.

EN VENTE :

Fer en barre à canon et autres, fonte au bois et au cock n° 1. Vins de Bordeaux, champagne mousseux par panier, de 12, 25 et 50 bouteilles. Lignes, ardoises de France et de Belgique, bouteilles (flacon et bordelaise) pipes vides à l'eau de-vie; plâtre brute et Montmartre; liège bouchons 4re, qualité par balle de 45 et 30 mille, le tout à des prix très modérés. 679

LE PROPRIÉTAIRE

DE

L'ANCIEN HOTEL DU LIEVRE

A VISÉ,

A l'honneur d'annoncer à MM. les voyageurs qu'il vient de transférer son établissement, à l'entrée de la porte de Couvré, dans une maison très vaste et restaurée à neuf. Il ose se flatter que les personnes qui voudront bien descendre chez lui, seront satisfaites du zèle et de l'empressement qu'il mettra constamment à les servir.

A cet hôtel sont annexés des écuries et des remises très vastes et dans le meilleur état. 677

VENTE D'HERBES.

Jeu 30 juin 1836, à une heure de relevée, chez M. Rosmeulen, rue de Maestricht à Tongres, on VENDRA aux enchères publiques, par portions et à crédit, les HERBES et regain d'environ 50 bonniers de pré, situés en différentes pièces, près de Tongres et le château de Scherpenberg, appartenant à Mme. V. Servais Grisard, de Liège. S'adresser au notaire VANDENBOSCH, à Tongres, pour tous renseignements. 630

VENTE

DES LIVRES ET DE L'ARGENTERIE DE LA

SUCCESION DE M. LE CURÉ ARNOLD.

Elle aura lieu à l'encan, le MARDI 28 de ce mois, à 2 heures, en l'étude du notaire PAQUE, rue Souverain-Pont. Le catalogue des livres se distribue chez L. DUVIVIER-STERPIN, libraire, rue sur Meuse, n° 380. 662

M^e DUSART, notaire à Liège, est chargé de

VENDRE UNE FERME

située sur Avroy à Liège, au pied de Cointe, avec une petite MAISON contigue et six bonniers un quart de jardins et prairies, en un seul gazon. Ces immeubles qui jouissent d'une des plus belles vues des environs de Liège, sont libres de charges. Ils sont d'un revenu de 4151, 73, en sus des contributions, et une partie convient infiniment pour bâtir des maisons de campagne. 668

TRAVAUX DE CONSTRUCTION

Le lundi 4 juillet 1836 à deux heures de relevée, il sera procédé à la maison commune à Beaufays à la mise en ADJUDICATION de la CONSTRUCTION D'UNE MAISON presbytérale audit lieu. Le cahier des charges, plan, et devis sont déposés au secrétariat de la mairie Legros, bourgmestre. 674

Jeu 30 de ce mois, à 2 heures, le notaire PAQUE VENDRA à l'encan en la maison n° 89, rue des Tanneurs à Liège, le MOBILIER d'une succession, consistant en tables, chaises, bois de lit, linges, lits, matelas, pendules, horloges, commodes, garde-robes, gravures, ustensiles de ménage et de tannerie, etc. 669

A VENDRE aux enchères publiques, pour sortir d'indivision, en la maison enseignée de l'HOTEL d'AUTRICHE, à Herve, le 30 juin 1836, à 2 heures de relevée,

UNE BONNE FERME,

située à CORBILLON, commune de CLERMONT, à 5 kilomètres de battice, et 2 de la chaussée de Liège à Aix, consistant en maison et bâtiments suffisants à l'exploitation avec 14 hectares et 39 ares en jardins, vergers et près de la 1re et 2me classe, entourés de haies superbes, sous les clauses à voir en l'étude de M^e DEBEVE, notaire, rue Scours-de-Hasques, n° 281 à Liège. 659

SURENCHÈRE.

Jusqu'inclus le 30 juin 1836, on peut surenchérir d'un 20^e, en l'étude de M^e PARMENTIER, notaire à Liège, place du Théâtre royal, frs. 45,750.

Sur la somme de Formant provisoirement le prix d'une belle

MAISON DE CAMPAGNE,

SISE

A SAINT MAUR,

PRÈS

LA VILLE DE LIÈGE,

AU

QUARTIER D'AVROY,

Avec logement de fermier, batimens, dépendances et deux bonniers 8 verges gr. 3 petites, de terrain, consistant en jardin, pelouse, verger, avenue, bosquet et bois taillis. S'adresser audit notaire. 666

VENTE PAR LICITATION

EN UN SEUL LOT,

De deux MAISONS, boutiques, avec deux jardins en dépendant, mesurant ensemble 8 à 9 perches, situés sur le Rivage, commune de Herstal,

Qui aura lieu mardi, 28 du courant, à 11 heures du matin, en présence de M. OPHOVEN, juge de paix des quartiers du Nord et de l'Est de la ville de Liège, en son bureau, rue Neuve, derrière le Palais n° 443, et par le ministère de M^e COURARD, notaire, à ce commis, par jugement du tribunal civil de première instance séant audit Liège, en date du 26 mai dernier. 638

La COMMISSION administrative des HOSPICES civils de Liège, informe que le mercredi 20 juillet 1836, à 3 heures de relevée, elle mettra en ADJUDICATION publique au rabais par voie de soumission et ensuite de vive voix, à l'extinction des feux, la construction de divers travaux à exécuter aux fermes et batimens des hospices.

Les soumissions devront être remises au plus tard, le jour de l'adjudication avant midi au secrétariat de ladite commission, où l'on peut voir tous les jours, de 9 heures à midi le cahier des charges. Les seuls soumissionnaires seront admis à concourir. 673

SURDITÉ.

(Extrait des journaux de Paris.)

MM. Bain, propriétaire à Vincennes; Carreau père et fils, fabricans de pâte d'amandes, rue de la Truanderie; Montferrier, bijoutier, rue du Bac, n° 136, traité primitivement par les médecins les plus célèbres de la capitale; Mouillon, parfumeur, rue de la Seine, n° 42; Gasteing, propriétaire à Bouillac, près Castelnau-Sarrasin; les uns et les autres atteints de surdité très-ancienne, viennent d'être complètement guéris par l'Huile Acoustique du docteur Ménémaurice, de Paris.

Lettre de M. Masson, père de M. le sous-préfet de Lectoure (Gers.)

Monsieur le docteur,

J'ai resté sourd de mes deux oreilles au point qu'il y a trois ans, je fus obligé de quitter le barreau; j'ai fait usage de votre Huile acoustique, en suivant exactement votre instruction, j'ai retrouvé le moyen d'entendre. Je remercie Dieu de ce bienfait à l'aide de ce remède.

Signé, MASSON, avocat à Lectoure.

(Voir aussi notre n° du 31 octobre pour d'autres belles cures.)

Le DÉPOT de l'HUILE ACOUSTIQUE, du docteur Ménémaurice est, pour Liège, chez M. DEFOOZ, pharmacien, rue Vinave-d'île n° 38.

M. MENE vient aussi de publier une petite brochure indispensable pour se traiter soi-même, laquelle contient ses découvertes sur la nature et le siège de cette infirmité.

Prix : 1 franc. Elle se distribue à la même adresse.

**POUR SORTIR DE L'INDIVISION
A VENDRE
LE BEAU DOMAINE
D'ORSINFAING,
AVEC FACILITE DE PAIEMENT.**

Cette belle propriété de ce nom, dépendant de la commune de Villers-sur-Semois, canton d'Etalle, district de Virton, province de Luxembourg, consiste en maisons d'habitation, grange, écuries, étables, bergerie, remises, le tout construit solidement et couvert en ardoises; cour, jardins de ferme et autre, bosquet, vergers, étang, prairies, et terres labourables, le tout d'une contenance de cinquante boitiers métriques.

Ayant au Nord les bois et grandes forêts de Rulle et de Chiny;

Au Midi les rivières de la Rulle et de la Semois

Affermé à Louis Bernier, au rendement de 1050 francs, plus des charges et des réserves.

Les amateurs pourront prendre connaissance de la vente au domaine susdit chez la dame veuve HINQUE née GILSON; chez M. HINQUE à Rossignol, et à Tintigny chez le notaire ALEXANDRE. 664

**ADJUDICATION D'UNE MAISON,
SITUEE AU CENTRE DU QUARTIER DU SUD,
DANS LA VILLE DE LIÈGE.**

Cette propriété, composée d'une BONNE MAISON, bâtie en pierre de taille, avec cour, jardin et plusieurs quartiers, est située dans la rue des Sœurs de-Hasque, n° 162; elle communique par une porte cochère, à la rue de la Syrène, derrière le chœur de Saint-Paul, et aboutit ainsi à la nouvelle rue de la Cathédrale.

L'adjudication, en deux lots, puis en masse, de cet IMMEUBLE, aura lieu en l'étude du notaire DEBEFVE, préparatoirement le 5 juillet 1836, à 3 heures de relevée et définitivement le 19 du même mois à la même heure;

S'adresser, pour connaître les clauses et conditions de cette VENTE; ainsi que pour prendre inspection des titres de propriété, chez ledit notaire, rue Sœurs-de-Hasques, n° 281, à Liège. 682

**VENTE CONSIDERABLE
DE
BOIS SCIÉS,
CHEZ STASSART A AHIN.**

Le 28 juin 1836 à 2 heures de relevée, il sera VENDU à l'enchère dans le chantier du sieur Stassart, à Ahin, près de Huy.

Une forte partie de BOIS SCIÉS, consistant en PLANCHES depuis 6 jusqu'à 22 pieds; quartiers doubles et simples, feuilletés, fonçures, horons, marches, poselets, terrasses et wères; le tout en chêne. Planches et quartiers de hêtre, poutres, vermes et autres marchandises.

A crédit et à la recette de M^e Loumaye. 640

**TRAVAUX DE CONSTRUCTION
D'UNE
MAISON COMMUNE,
AVEC SALLE D'ECOLE,
A SPRIMONT.**

A mettre en ADJUDICATION, le jeudi 30 juin 1836, à deux heures de relevée au local ordinaire des séances de l'Administration communale de Sprimont.

Où l'on peut prendre connaissance des plans, devis et conditions. 856

L'administration générale de LEOPOLD DEUTZ et Cie. à Mayence sur Rhin.

**GRANDE VENTE PAR ACTIONS
DE
SIX PROPRIÉTÉS.**

Deux Millions 307,202 1/2 Flor. valeur de Vienne.

TIRAGE IRRÉVOGABLE ET GARANTIE LE 3 SEPTEMBRE 1836, A VIENNE.

1^o et 2^o Les deux grands Palais à Vienne; 3^o la Terre et le Château de Merlhof; 4^o la Côte de Faal; 5^o la Terre de Rosbach et la Dîme de 50 Biens-Fonds; 7^o les Vignobles de Dorn; en outre vingt-quatre mille neuf cents et treize gains en numéraires de 20,000, 10,000, 8,000, 5,000 florins, etc., etc.

Prix d'une action fr. 20. — Six actions fr. 100. — Sept actions fr. 120.

Les actions gratis gagneront forcément, en concourant à un tirage privilégié de primes considérables, dont la principale est d'une valeur de 422,150 florins; par suite de ces avantages extraordinaires, leurs nombres commencent à s'amoindrir fortement et on est prié de s'adresser directement à l'Administration générale de

LEOPOLD DEUTZ ET CIE.,
Banquiers à MAYENCE sur R. Rhin.

Prospectus détaillés franchises de port.

CONDITIONS DE L'ADMINISTRATION GÉNÉRALE:

1) Envois des listes de toutes les actions sorties franchises de port. — 2) Paiement des prix en numéraires par effet sur Liège payable à vue. 556

**VENTE
DE
MAISONS
EN VILLE,
ET D'UN ENCLOS,
A LA BOVERIE.**

Le mardi 26 juillet 1836, à deux heures de l'après-midi, il sera procédé, par le ministère du notaire SERVAIS, en son étude, à Liège, place derrière le Spectacle, n° 857, à la VENTE aux enchères publiques des PROPRIÉTÉS foncières, ci-après désignées, savoir:

1^o Une belle maison, n° 296, située à Liège, formant l'angle, à la jonction des rues des Carmes et devant les Carmes, avec pavillon, cour, pelouse, puits, citerne; le tout aboutissant, d'un côté, à M. le chanoine Lainé, et d'un autre, à Mme. V^e Renard.

Cette propriété a deux façades, dont l'une (celle sur la rue des Carmes), présente, en ligne droite, une étendue de 36 mètres.

L'élargissement considérable, donné récemment à la rue des Carmes; les communications, qui, sur plusieurs points, vont aboutir, du centre de la ville, au nouveau pont de la Boverie, sont certainement d'une bien grande importance pour cette propriété.

Elle sera, d'abord, divisée et exposée en deux lots; l'un sera formé de la maison, avec les accessoires convenables; l'autre comprendra le pavillon et un carré, ayant 15 mètres 10 centimètres, à la voirie.

Cette opération en détail sera suivie de la vente en masse. 2^o La maison n° 759, avec cour et autres dépendances, située à Liège, rue St. Adalbert; tenant, d'un côté, à Mlle. Clepers; d'un second, à la rue, et des deux autres, à M. le docteur de Lavacherie.

3^o Un enclos, à la Boverie, commune de Liège, en lieu dit Ruelle des Aunes, d'une surface de huit perches soixante douze aunes.

On peut visiter l'une et l'autre des maisons ci-dessus, tous les jours, de 3 à 6 heures du soir.

S'adresser au notaire SERVAIS, pour la communication des titres de propriété, des conditions de la vente et du plan fixant la division des objets, repris au n° 4^{er}. 683

Lundi, 27 juin 1836, à 3 heures de relevée, le notaire SERVAIS, exposera en ADJUDICATION publique, en son étude, à Liège, place derrière le Spectacle, n° 857, une MAISON, divisée en deux quartiers, portant le n° 205, avec cour, pompes et autres dépendances, située en cette ville, rue des Ecoliers et joignant, d'un côté, à M. Crulle; d'un autre, à la rue.

L'acquéreur pourra en disposer immédiatement. S'adresser au notaire SERVAIS, pour toutes autres communications. 600

**VEITABLES PASTILLES
DE VICHY,
DITES PASTILLES DE D'ARCET.**

Ces Pastilles, recommandées par les médecins, divisent le glaires, neutralisent les aigreurs de l'estomac, excitent l'appétit, facilitent la digestion.

Seul dépôt à Liège: Chez L. LEBOUTTE, pharmacien rue Pont d'Avroy, numéro 552. 464

ARRIVAGES AU PORT D'ANVERS DU 24 JUIN.

Le brick belge 2 Gebroeders, v. de Liverpool, ch. de sel, bois de teinture et 90 c. sucre. — Le schooner belge l'Eclair, v. de la Havane, ch. de 436 c. sucre, 100,000 cigares. — Le sloop anglais Henry, v. de Bristol, ch. de 20,000 briques à feu. — Le brick lubecois Cérés, v. de New-York, ch. de 63 boucauts tabac, 176 balles coton, 200 barils résine, 150 barils potasse, 20 tonneaux de bois de teinture jaune, 49 caisses cannelle et 48 caisses thé. — Le schooner anglais Anne, v. de Rio-Janeiro, ch. de 1830 sacs café. — Le schooner anglais Tyne, v. de Londres, ch. d'huile et cuivre. — Le bateau à vapeur anglais Tourist, v. de Londres, ch. de café indigo, manufactures, 64 passagers et 2 voitures. — Le brick anglais Diligence, v. de Holwerston, ch. de pierres.

BOURSES.

PARIS, LE 23 JUIN.

FONDS PUBLICS.	JOUR précédent.	COURS du jour.
Cinq pour cent, comptant...	108 30	108 25
fin courant...	000 00	000 00
Trois pour cent, comptant...	80 35	80 30
fin courant...	00 00	00 00
Naples. Cert. Falc., comp...	100 30	100 25
fin courant...	000 00	00 00
Esp. Dte. ac. 5 ^o J. 1 ^{er} nov. comp.	42 7/8	43 3/4
fin cour.	00 00	00 00
Dte. diff. sans int. compt...	45 1/4	45 1/4
Dte. pass. sans int. compt.	43 1/4	43 1/4
Emp. des cort. J. de mai 1834.	00 00	00 00
fin cour.	00 00	00 00
Empr. royal. J. de juill. 1834.	00 00	00 00
fin cour.	00 00	00 00
Rente 3 p. c. J. d'avril 1834.	00 00	00 00
fin cour.	00 00	00 00
Rente perp. J. de juill. 1834.	00 00	00 00
fin cour.	00 00	00 00
Coupons cortés.	00 00	00 00
Rome. Rs. 5 p. c. compt.	103 1/8	103 00
fin cour.	000 00	000 00
Belgique. Empr. 1831, compt.	402 7/8	402 7/8
fin cour.	000 00	000 00
banque de Belgique.	120 0/0	119 7/8

AMSTERDAM, LE 23 JUIN.

Dette active...	56 7/16	Rente française...	00 0/0
différée...	0 0/0	Métalliques...	100 5/8
Billet de chance...	21 15/16	Russie, H. et Co.	103 1/4
Syndic. d'amort.	98 0/0	Esp. rente perp.	44 1/16
3 1/2...	81 5/8	Naples falconnet.	00 0/0
Soc. de comm.	174 0/0	Brsiliens...	87 1/2

LONDRES, LE 22 JUIN.

3 ^o consolidés...	92 1/4	Escompte...	00 0/0
Bel. em. 1832 C. D.	102 1/2	Différés...	20 1/4
Holl. Dette active...	57 1/8	Passives...	43 1/2
Id. 5 p. c.	000 0/0	Russie...	110 1/4
Portugais, 5 p. c.	81 1/2	Brsil. Empr. 1834.	87 0/0
Id. 3 p. c.	53 1/2	Mexicains, 5 p. c.	35 1/2
Espagne. Cortés...	42 5/8	Colomb.	00 0/0

ANVERS, LE 24 JUIN.

CHANGES.

	COURTS JOURS.	DEUX MOIS.	TROIS MOIS.
Amsterdam...	3/8 9/10 p.		
Rotterdam...	3/8 9/10 p.		
Paris p. fr. 100...		p. fl. 5/8 p.	1 0/10 p.
Londres p. Est.	12 06 1/4	A fl. 11 98 3/4	00 0/0
Ham. p. 40 HB.	35 1/8	A 34 15/16	34 13/16
Bruxelles...	1/4 9/10 p.		
Gand...			

FONDS PUBLICS.

FONDS.	INT.	COURS.	FONDS.	INT.	COURS.
VILLE			fl. 500		138 1/2 138 A
D'ANVERS.			BRÉSIL.	5	
Dette active...	5	105 0/0	E. à L. 1824		87 0/0
diff.		44 0/0	P		
BELGIQUE.			B. Gueb.	5	
Emp. 48 m.	5	101 3/4	P		
A. B. 1835.			R. P. à Am	5	
Act. de la B.			Emp. 1834		43 1/2 43 3/8 A
HOLLANDE.			Dette diff.		43 1/2
Dette act.	2 1/2		Cortés à P.		
Rte. remb.	5	97 1/8	P		
AUTRICHE.			ditto Coup.		
Métalliq.	5	103 3/4	A		
Lots fl. 100.		257	A		95 0/0
fl. 250.	4	428	A		102 3/8
fl. 500.	4	686	A		104 3/4
POLOGNE.			ÉTAT-RO.		
Lots fl. 300.		114 3/4	P		

Malgré 3/8 0/0 de hausse sur les Ardoins à la bourse de Londres du 22, nous étions faibles aujourd'hui, ouvert 43 5/8 1/2 1/4 43, 42 7/8, 43 1/4 et reste 43 argent.

Petite rue de la Bourse, 2 3/4 heures.

Point de variation.

BRUXELLES, LE 24 JUIN.

Emp. R., fin cour	101 3/4	Synd. d'amort.	00
pr. à 4 mois	000 0/0	Lost. r. av. cour.	97 1/2 A
Dette active...	55 1/4	inscrip.	103 3/4 P
Empr. de 1832.	99 3/4	Métalliques...	95 1/4 P
Act. Société Gén.	825	Naples...	102 1/2
So. de Com. de cy	000	Rome...	87 0/0
Ban. de Belgique	149 1/2	Brsil. Rotsch.	43 3/4 P
So. du c. de S.-O	107 1/2	Emp. Ard. 1835.	00 0/0
S. Hauts-Four.	129 0/0	Emp. Gueb.	00 0/0
Wasme-Hornu.	99 3/4	P. à Am.	00 0/0
Batq. jonc.	99	fin cour.	00 0/0
S. du Cha. Flenu.	143 0/0	Id. différée.	15 1/2
Sclessin.	405	Id. 1835.	00 0/0 P
Société nationale.	121 0/0	Cortés à Paris.	00 0/0
Gal.-Rus. ad. Br.	00 0/0	à Londres.	00 0/0
Levant de Flenu.	105	Coup. Cortés.	00 0/0
Charb. d'Ougrée.	143 0/0	CHANGES.	
Sars-Longchamps	104 0/0	Amsterdam...	0/0 P.
Fourn. des Vennes	103	Londres ct.	00 0/0
St.-Léonard.	105 0/0	2 mois.	0 0/0
Dette active. Hol.	55 3/4	Paris.	

VIENNE, LE 15 JUIN.

Métalliques, 404 3/8. — Actions de la banque, 4373 0/0.

H. LIGNAC, Imp. du Jour, rue du Pot-d'Or, n° 622, à Liège